



EXPOSITION CANINE NATIONALE LE MANS



Parc des Expositions
face au circuit des 24 heures



Dimanche 17 Novembre 2019

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 2 NOVEMBRE 2019

Jugement à Horaires / Entrée des chiens jusqu'à 11h00 / Halls couverts chauffés
Cages en nombre limité / Les meutes disposeront de cages nominatives
Restauration / Brasserie / Bar dans l'enceinte de l'exposition

<p><u>CONFIRMATION SEULE</u> SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 de 14h30 à 17h00 Demande d'imprimé : 06.76.50.79.35 acma.secretariat@free.fr A télécharger sur www.asso-acma.com</p>	<p><u>RING D'HONNEUR</u> Meilleurs Puppy, Baby, Vétérain, Meute, Paire, Couple Meilleurs de groupe Jeunes et Adultes BEST IN SHOW JEUNE / ADULTE</p>	<p><u>Jeunes Présentateurs</u> Engagement le jour de l'exposition</p>
--	--	--

Samedi 16 novembre 2019 :

- Régionales d'Élevage : Yorkshire Terrier – Boston / Carlin et Petits Belges – Races du CAMILA

JURY PRESENTI

(Modifiable en fonction des engagements et en cas d'indisponibilité de dernière minute)

1^{er} GROUPE

Bergers Belges, Schipperke..... Isabelle THEVENON WHIR
Spéciale BERGER HOLLANDAIS, SCHAPPENDOES, CHIENS LOUP DE SAARLOOS..... Nicolas MARTIN
SPECIALE WELSH CORGI PEMBROKE & CARDIGAN, Berger des Shetland, Collie poils courts et poils longs..... Christophe DANCOISNE
SPECIALE BERGER DE BEAUCHE, SPECIALE BERGER BLANC SUISSE Berger de Picardie..... Katerine COUTEAU
Spécial BOBTAIL..... Solange ROSER
SPECIALE CAMILA : Serra de Aires, Berger de Majorque, Barbado Da Terciera..... Pascal HINQUE
Berger Australien, Kelpie Australien, Bouvier Australien..... Dominique VIZZARI
Berger Allemand, Berger Américain miniature, Berger de Brie, Berger des Pyrénées, Bearded Collier, Bouvier des Flandres, Bouvier des Ardennes, Tous les Bergers de l'Est : Berger des Tatras, Berger Bergamasque, Puli, Pumi, Mudi, Chien de Berger Croate, Chien Loup de Tchecoslovaque, Berger Polonais de Plaine, Berger Roumain, Berger de Russie Méridionale, Berger du Caucase et autres races du groupe..... Gilbert SCHAFFNER

2^{ème} GROUPE

Terrier Noir Russe..... Richard CALLOC'H
Bergers de l'Est : Berger du Caucase et du Karts, Berger d'Asie Centrale, Bosnie-Herzégovine et Croatie, Charplanina,..... Gilbert SCHAFFNER
Terre Neuve, Landseer, Berger d'Anatolie..... Eric PRUNIER
Léonberg..... Dominique VIZZARI
Boxer, Dogue Allemand, Dogue Argentin, Dogue de Bordeaux, Saint-Bernard, Dogue du Tibet,..... Violaine PRESSIAT
Bulldog continental, chien Fonnese..... Jean-Jacques DUPAS
Mastiff, Bull Mastiff, Matin Napolitain, Shar-Pei,..... Isabelle THEVENON WHIR
SPECIALE CAMILA : Fila de San Miguel, Fila Brasileiro, Castro Laboreiro, Dogue des Canaries, Dogue de Majorque, Serra da Estrela, Cimarron Uruguayen, Matin Espagnol, Rafeiro de l'Alentejo, Tosa, Broholmer Rottweiler, Hovawart, Chien de Montagne de l'Atlas (Aïdi)..... Pascal HINQUE
SPECIAL BULLDOG ANGLAIS, Bouviers Suisse, Cane Corso, Doberman, Affenpinscher, Pinschers, Schnauzers, Montagne des Pyrénées, Matin des Pyrénées et autres races du groupe..... Joao Vasco POCAS (Port)

3^{ème} GROUPE

Spéciale YORKSHIRE TERRIER..... Sylvie MIGNON
Cairn Terrier, Dandie Dinmont, Skye Terrier, Scottish Terrier, West Highland White Terrier, Airedale, Australien, Border, Bedlington, Cesky, Glen Of Imaal, Irlandais, Kerry Blue, Lakeland, Manchester, Norfolk, Norwich, Sealyham, Silky, Soft Coated Weathen, Brésilien, Japonais, Toy et Welsh Terrier, Bull Terrier, Bull Terrier miniature, Terrier de chasse Allemand, Terrier Miniature..... Richard CALLOC'H
Jack Russel et Révérend Russell..... Jean-Jacques DUPAS
Fox Terrier, Staffordshire Américain Terrier, Staffordshire Bull Terrier et autres races du groupe..... Jean-Louis ESCOFFIER

4^{ème} GROUPE

Teckels..... Jean-Jacques DUPAS

5^{ème} GROUPE

Spéciale AKITA AMERICAIN, Chow Chow..... Eric Prunier
Chien nu du Mexique et du Pérou..... Agnès DAOUST
Eurasier, Husky de Sibérie..... Solange ROSER
Spéciale CHIENS CFCNSI : Akita, Chien d'Elan, Berger et Chien Finnois de Laponie, Laïka, Buhund, Lapphund, Spitz de Norbotten, des Visigoths et Finlandais, Berger Islandais, Chien d'Ours de Carélie, Chien Norvégien de Macareux, Esquimaux du Canada, Hokkaido, Kal, Kishu, Shiba, Shikoku, Spitz Japonais, Chien du Groenland..... Judith GOGIBUS
Basenji, Malamute d'Alaska, Spitz Allemand, Spitz Italien, Chien de Canaan, Cursinu, Chien Thaïlandais à crête dorsale Podenco Canario, Portugais, Podenco Ibicenco, Cirneco de l'Etna, et autres races du groupe..... Jean-Claude KLEIN

6^{ème} GROUPE

Basset Hound, Basset Artésien Normand, Beagle, Beagle Harrier, Dalmatien, Chien d'Artois, Fox Hound, Français toutes couleurs, Grand Griffon Vendéen, Grand Basset et Petit Griffon Vendéen, Grand Anglo-Français, Saint Hubert, Rhodesian Ridgeback Chiens courants étrangers et autres races du groupe..... Gérard THONNAT

7^{ème} GROUPE

SPECIALE SETTER GORDON, Setter Anglais..... Sylvie TOUBLANC
SPECIAL BRAQUE DE WEIMAR, Epagneul Breton, Epagneul Pont Audemer, Epagneul Français, Epagneul Picard, Drahthaar, Korthals, Braque d'Auvergne, Braque du Bourbonnais, Braque Italien, Braque Allemand, Braque St Germain, Irlandais, Spinone, Pointer, et autres races du groupe..... Nathalie PARENT

8^{ème} GROUPE

Golden Retriever, Flat Coated Retriever, Retriever de la Nouvelle Ecosse, Retriever à poil bouclé, Chesapeake Bay Retriever, Labrador, Chien d'Oysel Allemand..... Christine BOULOT
Cocker Américain, Cocker Anglais, English et Welsh Springer, Field Spaniel, Clumber Spaniel, Chien d'eau Romagnol, Espagnol, Portugais, Barbet et autres races du groupes..... Sylvie DESSERNE

9^{ème} GROUPE

Chihuahuas, Coton de Tuléar, Chien Chinois à crête et houppette, Bichons Havanais, Maltais, Frisé, Bolonais, Petits Chiens Lions..... Agnès DAOUST
SPECIALE PETITS BELGES, GRIFFON BELGE, GRIFFON BRUXELLOIS, PETIT BRABANCON, Caniches, Chien particolore à poil frisé, Petit Chien Russe..... Sylvie MIGNON
SPECIALE BOSTON, CARLIN..... Matthieu DELAHAYE
Cavaliers King Charles, King Charles Spaniel, Epagneul Japonais, Pékinois, Epagneul Nain Continental Papillon et Phalène..... Caroline GURTNER
Bouledogue Français..... Christian KARCHER
Epagneul Tibétain, Shih-Tzu, Lhassa Apso, Terrier du Tibet, Ratier de Prague, et autres races du groupe..... Jean- Claude KLEIN

10^{ème} GROUPE

Spéciale LEVRIERS D'AFRIQUE ET DE MEDITERRANEE : Slougi, Azawakh, Galgo Espagnol, Deerhound, Greyhound, Lévrier Hongrois, Polonais, Lévrier Afghan, Petit Lévrier Italien..... Jean-Louis BRASSAT LAPEYRIERE
Barzoi..... Eric PRUNIER

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès au Parc des Expositions est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès l'ouverture. Les Jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements.

LOGEMENT : Des cages gratuites en nombre limité seront mises à disposition. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront pas quitter l'exposition avant 16h00. Les autorisations de sortie ne seront accordées qu'entre 12 et 14h, après versement d'une caution de 50 €.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout "handling", c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monochides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés. Les engagements des chiens absents à l'exposition ne seront pas remboursés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés : - a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements, - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation. **Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de l'engagement et resteront acquis à l'association, même si l'exposant ne peut se présenter.**

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour de jugement

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la clôture des inscriptions, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

BABY - Pour les chiens âgés de plus de 4 mois et moins de 6 mois.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois.

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

Les meutes peuvent s'engager par internet et par courrier, en plus du prix de l'engagement faire un chèque de caution de 100 € qui sera restitué le jour de l'exposition au cours de la présentation de la meute sur le ring d'honneur.

CLASSE D'AFFIXE : un minimum de trois et un maximum de cinq sujets de la même race et même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire.

CLASSE DE REPRODUCTEURS - un mâle ou une femelle accompagné (présence obligatoire) au minimum de trois et au maximum de cinq de ses descendants au premier degré (à savoir fils ou filles). Sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge et donc n'ont pas accès à la confirmation.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Pour les engagements « papier », Le règlement de l'engagement par chèque bancaire ou mandat postal libellé à l'ordre de l'Association Canine Maine-Anjou (A.C.M.A.) devra être adressé avec l'engagement. Pour les engagements par Internet, paiement en ligne sécurisé.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

La clôture des engagements est fixée au 2 novembre 2019

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements quelle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens agressifs
 - ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront "classés" par la suite, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense s'accompagne pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le meilleur Champion mâle et la meilleure Champion femelle et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

COUPE D'OREILLE : à compter du 1er juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit - accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc. - ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation

1^{er} Groupe	12 mois
sauf : Berger Allemand, de Brie, Bouvier des Flandres.....	15 mois
2^{ème} Groupe	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogue Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de montagne portugais, Rafeiro de l'Alentejo, Castro Laboreiro, St Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rotweiler, Hovawart, Cane Corso, Gd Bouvier suisse, Bouvier Bernois.....	15 mois
3^{ème} et 4^{ème} groupes	12 mois
5^{ème} groupe	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco portugais, Podenco Iboiceno, Samoyède, Akita Inu, Esquimaud du Groenland.....	15 mois
6^{ème} groupe	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback.....	15 mois
7^{ème} groupe	12 mois
8^{ème} groupe	12 mois
sauf : Retriever.....	15 mois
9^{ème} groupe	12 mois
sauf : Epagneuls Pékinois et Japonais.....	10 mois
10^{ème} groupe	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien.....	12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront qualifié l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

Chiens de 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° d'identification sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rotweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour tous les chiens venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



DEMANDE D'ENGAGEMENT

EXPOSITION CANINE NATIONALE

DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2019 – LE MANS

Remplissez cette feuille et envoyez-la immédiatement au **Secrétariat de l'Association Canine Maine Anjou – La Noblerie 49000 ECOUFLANT**
Tel : 06 76 50 79 35 – Email : acma.secretariat@free.fr – en joignant le montant de votre engagement par tous les moyens à votre convenance avec une enveloppe timbrée. Les mandats postaux devront nous être adressés avec l'engagement.

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 2 NOVEMBRE 2019 (date de réception)

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : N° LOF :
(puce ou tatouage)

Nom du chien :

Race :

Variété : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russel, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russel, Spitz, Teckels, Braque Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermann, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkhound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Pulli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Seguglos Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes
---	--	--	--	---

Né(e) le : / / Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père :

Nom de la Mère :

Producteur : M. Mme Mlle.....

propriétaire de la lice à la saillie

Propriétaire : M. Mme Mlle.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mobile : Email :

Classe	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
d'engagement :	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>	Lot Affixe <input type="checkbox"/>	Lot Reprod. <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Confirmation avec expo <input type="checkbox"/>	

Pour les confirmations seules, utiliser l'imprimé spécifique à la séance du samedi 16 novembre 2019 - voir site : www.asso-acma.com

DROITS D'ENTREE AU CONCOURS

	TARIF	SOMMES ADRESSEES
1 ^{er} chien (catalogue compris)	38 €	
2 ^{ème} et 3 ^{ème} chien (chacun)	35 €	
4 ^{ème} chien et suivants (par chien)	30 €	
Puppy / Baby / Vétéran (chacun)	25 €	
Chien ne concourant pas : non exposés, non confirmés	20 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	90 €	
Chien supplémentaire dans la meute	25 €	
Lot d'Affixe / Lot de reproducteur	15 €	
Paire / Couple	15 €	

Total global

ADHERENTS ACMA A JOUR DE COTISATION : Réduction 10 %

Sur le montant total de vos engagements – N° Adhérent :

Carte accompagnateur 4 €

Reste à verser :

Par : Chèque CCP libellé au nom de ACMA

Inscription de l'étranger : règlement par virement uniquement :
IBAN : FR761548904800008617360102 – BIC SWIFT : CMCIFR2A

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Engagement sur internet : <http://www.cedia.fr> – paiement sécurisé

Engagement sur internet : <http://www.cedia.fr>
Engagement en ligne – paiement sécurisé

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16h00 (si mon chien n'est pas classé) ou avant 17h00 (si mon chien est classé jusqu'au 4^{ème} excellent).

POUR LES ENGAGEMENTS

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre (homologué avant la date de clôture des engagements)
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

Remplissez cette feuille (une par chien) et renvoyez-la au plus tôt à :

**Association Canine Maine-Anjou – Secrétariat
La Noblerie – 49000 ECOUFLANT**

JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- **Le règlement** par mandat ou chèque libellé à l'ordre de ACMA
- Une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Travail ou Champion
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique modèle CERFA en cours de validité pour les chiens de 2^{ème} catégorie et les chiens venant de l'étranger.

Tout engagement non accompagné de son règlement ou dont le règlement serait incomplet sera retourné

**Il ne vous sera pas adressé d'accusé de réception.
Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement des engagements de cette exposition dont j'ai pris connaissance avec l'extrait condensé du règlement.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'Association Canine Maine-Anjou de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

La présence de chiens non engagés à l'exposition est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

Fait à le

Signature du propriétaire (obligatoire)

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

CLASSE TRAVAIL (Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 01/11/2019)

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'exposition et titulaires de l'attestation SCC ou FCI permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture officielle de l'exposition)

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - - soit un Brevet Campagne - - soit un Brevet Mondioring - - soit RCI 1 mention classée (I.P.O. 1) - - soit un Brevet Pistage français - - soit un Brevet de recherche utilitaire - - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage FCI - - soit un test international de sauvetage
- soit Brevet sur Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{er} ou 2^e degré.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{ère} ou 2^e catégorie).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon

- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière :

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION : Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 01/11/2019

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

EXTRAIT DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA FCI

CLASSE TRAVAIL : "pour inscrire un chien en Classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une photocopie du certificat FCI sur lequel seront confirmés – cette confirmation étant faite par l'association Canine Nationale du pays de résidence permanente du détenteur et/ou du propriétaire du chien – que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière".

CLASSE CHAMPION : "pour inscrire un chien en Classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement".

- un titre de Champion International de la FCI

- un titre de Champion National (obtenu avec au moins deux récompenses dans un pays membre de la FCI)

- les titres de Champion National de pays non-membres de la FCI ne peuvent être acceptés.

CONFIRMATIONS SEULES – SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 – A PARTIR DE 14h30

Pas de confirmations seules le Dimanche

Inscription possible sur le site <http://www.cedia.fr>

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site www.asso-acma.com
ou faire une demande d'imprimé spécial, en joignant une enveloppe timbrée, libellée à votre nom, à :

ACMA – Secrétariat La Noblerie 49000 ECOUFLANT

Tél : 06 76 50 79 35 / acma.secretariat@free.fr

Vous recevrez quelques jours avant la séance de confirmation, un accusé de réception précisant les informations complémentaires.

ASSOCIATION CANINE MAINE ANJOU

EXPOSITIONS CANINES 2020 / 2021

ANGERS – CACIB – 22 MARS 2020

SEGRE – CACS – 30 AOUT 2020

LE MANS – CACS – 15 NOVEMBRE 2020

ANGERS – CACIB – 28 MARS 2021

SEGRE - CACS – 29 AOUT 2021

LE MANS – CACS – 21 NOVEMBRE 2021

SEANCES DE CONFIRMATION 2020

LAVAL – 12 FEVRIER 2020

ANGERS – 21 MARS 2020

LE MANS - 17 JUIN 2020

SEGRE – 29 AOUT 2020

DISTRE / SAUMUR – 23 SEPTEMBRE 2020

LE MANS – 14 NOVEMBRE 2020

Consultez le site : www.asso-acma.com et rejoignez-nous sur facebook